

**PRÉPARATION À L'ENTRÉE
EN FORMATION DE TRAVAILLEUR SOCIAL**

ANNÉE 2023 :

ASS (Assistant de Service Social)

EJE (Éducateur de Jeunes Enfants)

ES (Éducateur Spécialisé)

ETS (Éducateur Technique spécialisé)

PUBLIC

Cette préparation s'adresse à toute personne désirant se présenter à l'entrée en centre de formation de travailleurs sociaux, quelque soit son statut (lycéen, étudiant, salarié, demandeur d'emploi...).

OBJECTIFS

- Définir son projet professionnel dans le secteur ;
- Savoir présenter son parcours et ses motivations quant à la formation et l'exercice futur d'un métier ;
- Développer et affiner sa connaissance du secteur professionnel, des formations et des métiers ;
- Préparer son dossier de candidature sur Parcours Sup, connaître et comprendre les attendus des jurys et les critères d'évaluation du dossier ;
- S'approprier la méthodologie pour la rédaction, la clarté et la structuration de l'écrit et des différentes parties du dossier de candidature ;
- Savoir argumenter à l'écrit et à l'oral ;
- S'exercer à la communication et à la prise de parole.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

- **Les inscriptions se font à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint.**
- **Elles sont prises dans l'ordre d'arrivée et confirmées dès qu'un nombre suffisant d'inscriptions est enregistré.**
- **La clôture des inscriptions se fera le 3 février 2023.**

☞ - Inscription à titre individuel

- Chaque participant inscrit à titre individuel et à ses frais, reçoit un contrat de formation en 2 exemplaires. Le contrat précise les modalités de paiement de la formation. L'inscription est définitive à réception d'un des 2 exemplaires du contrat, signé par le participant. Néanmoins, en application de la réglementation, le futur stagiaire peut, dans les 10 jours qui suivent la signature du contrat, se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.
- **Une somme représentant 30% du prix de la formation est à verser au titre d'arrhes à l'IRTS de Franche-Comté. Ce chèque sera encaissé au démarrage de la formation, à joindre impérativement au bulletin d'inscription.**
- Cette somme sera restituée en cas de désistement dans les 10 jours qui suivent la signature du contrat de formation. Le solde est réglé selon les dispositions prévues dans le contrat de formation.

☞ - Inscription par l'employeur

- Si l'inscription se fait par l'employeur au titre de la formation professionnelle continue, ce dernier reçoit une convention de formation en 2 exemplaires. Dans ce cas également, l'inscription est définitive à réception d'un des 2 exemplaires signés de la convention.
- Le prix de la formation est payé directement par l'entreprise.

☞ - Formation prise en charge par un organisme agréé

Le prix de la formation est réglé directement par cet organisme. Il appartient à l'employeur de vérifier au moment de l'inscription du salarié, que l'organisme financeur a bien pris en compte l'inscription à la formation.

☞ - Annulation de la formation

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, l'IRTS de Franche-Comté se réserve le droit d'annuler une formation. Les personnes déjà inscrites seront prévenues dans les meilleurs délais.

☞ - Arrêt de la formation avant son terme

Le contrat ou la convention qui lie le participant ou son employeur à l'IRTS de Franche-Comté ne peut être résilié qu'en cas de force majeure¹. Dans ce cas, le montant des sommes retenues est calculé au prorata temporis, avec un montant minimum de 50% du prix de la formation. En l'absence de cas de force majeure, la totalité du prix de la formation est due.

¹: Est un cas de force majeure tout événement extérieur aux parties, imprévisible et irrésistible.

☞ - Absences durant la formation

L'absence d'un participant n'entraîne pas de modification du prix du stage.

☞ - Validation de la formation

Une fois la formation terminée, une attestation de formation nominative est délivrée au stagiaire. L'employeur et éventuellement l'organisme financeur sont destinataires d'une copie de l'attestation de formation.

☞ - Tarif de la formation

- Le prix indiqué pour chaque parcours comprend l'animation pédagogique, l'accès à la plateforme Onlineformapro, la documentation distribuée pendant la formation ainsi que la logistique administrative.
- Ce prix reste le même pour tous les types d'inscriptions.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

La préparation à l'entrée en formation de travailleur social est conçue en 3 étapes :

1. Une semaine de formation, du 13 au 17 février 2023 (2^{ème} semaine des vacances scolaires de février 2023) ;
2. Une demi-journée de formation début mars, afin de finaliser l'écriture du dossier de candidature Parcours Sup ;
3. Deux modules optionnels :
 - Connaissance du secteur et des métiers (1 jour).
 - Expression orale et préparation à l'entretien de sélection (2 jours).

DURÉE ET CALENDRIER**1 – Une semaine de formation à l'IRTS :****26 h**

Une première semaine de formation se déroulera à l'IRTS durant la deuxième semaine des vacances de février, soit du **lundi 13 février au vendredi 17 février 2023**, selon la planification ci-dessous :

Lun 13 février	Mar 14 février	Mer 15 février	Jeu 16 février	Ven 17 février
9h00-12h00 : <i>La sélection pour entrer en formation : dossier Parcours Sup et entretien de sélection (déroulement et évaluation)</i>	9h00-12h00 : <i>Connaissance du secteur social : métiers et formations</i>	9h00-12h00 : <i>Définir son projet professionnel et l'argumenter</i>	9h00-12h00 : <i>Présenter son projet professionnel (Présentation de soi, parcours et motivations)</i>	9h00-11h00 : <i>Synthèse des points essentiels abordés durant la semaine, questions à approfondir et bilan</i>
13h30-16h30 : <i>Le dossier Parcours Sup : composition, rubriques, méthodologie pour la rédaction</i>	13h30-16h30 : <i>Le dossier Parcours Sup : méthodologie pour la rédaction</i>	13h30-16h30 : <i>Définir son projet professionnel et l'argumenter</i>	13h30-16h30 : <i>Présenter son projet professionnel (Présentation de soi, parcours et motivations)</i>	

2- Finalisation de la candidature et du dossier Parcours Sup (travaux en petits groupes)**Mercredi 8 mars 2023, de 13h30 à 16h30****3 h**

3- Modules optionnels :

Option 1 : Connaissance du secteur et des métiers

6 h

Jeudi 23 mars 2023, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Table ronde des professionnels du secteur et approfondissement des notions abordées.

Option 2 : Expression orale, présentation de soi et préparation à l'entretien de sélection (travaux et exercices en petits groupes)

12h

Mardi 11 et mercredi 12 avril 2023, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Savoir se présenter et valoriser sa candidature lors de l'entretien de sélection :

- Ateliers d'entraînement en petits groupes : prise de parole, communication verbale et non verbale, gestion du stress.
- Mises en situation d'oraux blancs avec retours formatifs.

Avec la possibilité de :

- Convention de stage pour les candidats intéressés, entre les dates butoir de la préparation aux sélections ;
- Aide à la recherche de stages, service civique ou contrat d'apprentissage pour les personnes intéressées ;
- Orientation et entretien(s) conseil(s) avec des professionnels du secteur ;
- Accès à la Plateforme Online-Formapro en illimité pour la consultation des documents-ressources.

La préparation propose :

29 heures de formation, auxquelles peuvent s'ajouter les heures optionnelles (6 heures pour l'option 1 et / ou 12 heures pour l'option 2).

Prix : 350 euros

Option 1 : 60 euros

Option 2 : 120 euros



BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à : IRTS de Franche-Comté
1, rue Alfred de Vigny – CS 52107 - 25051 BESANCON CÉDEX
Tel : 03 81 41 61 14 (ou 03 81 41 67 68)

PRÉPARATION AUX SÉLECTIONS D'ENTRÉE EN CENTRE DE FORMATION DE TRAVAILLEURS SOCIAUX
AS - EJE - ES - ETS
ANNÉE 2023

Mme Mr NomPrénom.....
Adresse :
Téléphone : Courriel :
Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
N° sécurité sociale.....
Votre diplôme le plus élevé :

Cocher votre choix

Concours présenté:

AS	
----	--

EJE	
-----	--

ES	
----	--

ETS	
-----	--

Si vous vous présentez à différentes sélections, cocher la filière prioritaire (1 seule).

Parcours pédagogique obligatoire (29 heures)	
<input type="checkbox"/>	
Modules optionnels :	
Option 1 : Connaissance du secteur et des métiers <input type="checkbox"/>	Option 2 : Expression orale et préparation de l'entretien de sélection <input type="checkbox"/>

Prise en charge du financement de la préparation :

- Par vous : Oui Non
Par un autre organisme : Oui Non Lequel ?

.....
Adresse.....

- Par l'employeur : Oui Non

Dénomination et adresse du service employeur :

.....

Adresse du lieu de

travail

Tél :

Si le financement est assuré par l'employeur, indiquez le nom de la personne destinataire de la convention :

.....

Date :

Cadre réservé à l'IRTS

Signature du stagiaire

Ou signature et cachet de l'employeur

Montant de la formation:

Montant de l'acompte:

Inscription effective du:

- Pour les inscriptions à titre individuel, seules les inscriptions accompagnées d'un chèque d'arrhes de 30 % libellé à l'ordre de l'IRTS de Franche-Comté pourront être validées.

- Ce bulletin d'inscription doit être accompagné d'une photo d'identité.

- A ce bulletin d'inscription doit être joint un écrit d'une page et contenant :

- **Votre présentation (qui vous êtes, votre situation actuelle, vos centres d'intérêts...)**
- **Votre projet de formation et le métier que vous souhaitez exercer, vos motivations**
- **Les questions que vous vous posez pour la suite de votre parcours (par exemple, si vous hésitez entre 2 métiers ou si vous rencontrez des difficultés particulières...)**

- Si la prise en charge de la formation est assurée par Pôle Emploi, nous vous remercions de bien vouloir nous fournir la copie de l'attestation Pôle Emploi avec votre numéro d'identifiant.